

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2015

L'an deux mille quinze, le 13 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents: M. François AUBER, Maire; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN, adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Réjane DEVAUX, M. Arnaud DUPARC, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, Mme Caroline VAIN, M. Christian POUPEL.

Absents représentés :

M. Olivier HENRY à M. Aurélien PAUL

Mme Maria MARQUES à Mme Noëlle LEVEAU

Absents excusés:

Mme Réjane DEVAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation: 07/04/2015

Date d'affichage: 07/04/2015

Nombre de Conseillers en exercice: 19

Présents:17

Votants:19

Pour: 19

Contre:

Abstention:

OBJET: Taux d'imposition 2015: reconduction des taux à l'identique de 2014

(05/2015)

Rapporteurs: M. Aurélien PAUL et M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé de ne pas augmenter les impôts locaux et ainsi de mainténir les taux à l'identique de 2014.

Ainsi les taux pour 2015 sont :

- Taxe d'habitation (TH) à 14.42 %,

Taxe foncière sur la propriété bâtie (THPB) à 10.37 %,

Taxe foncière sur la propriété non bâtie (THNB) à 18.14 %,

Compensation relais (TP) à 18.02 %.

Pour extratt conforme,

Le Main,

Taxe d'habitation.... 2. CALCUL DES TAUX 2015 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE Bases de faxe d'habitation sur les résidences secondaires : 45 Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : Taxe foncière (bâti).... Taxe foncière (non bâti). Taxe foncière (bâti)...... Taxe foncière (non bâti) Taxe d'habitation...... TRESORERIE SPL: - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) 524 S70 roduit nécessaire à TRESORERIE CRIQUETOT L'ESNEVAL Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3) Total allocations compensatrices Bases d'imposition effectives 2014 18,02 18,14 10,37 14,42 3 668 171 3 666 577 1 699 123 ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015 133 550 20 944 9 COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 Taux d'imposition communaux de 2014 Produit à taux constants Produit taxe additionnelle FNB Produit attendu 14,42 1 325 985 18,14 10,37 Versement GIR 974 15819 ٧ Taux d'imposition platonnés 2015 = 1,000000 Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée. × ٧ v × RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté · Egalité · Fraternite Produit des IFER (6 décimales) Prélèvement GIR (1) 0 0 160 876 33 915 2015 (col.6 x col.8) Taux de référence Bases d'imposition prévisionnelles 2015 1037 14 48 1802 Prélèvement pour le FSRJF Produit de la CVAE 1 730 000 3 704 000 3 709 000 0 134 700 3. TAUX VOTES 0 33 568 0 18 00 14 42 Produits à taux constarits (col.4 x col.2 ou col.3) 18 16 u Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) 325 385 1 325 985 667 461 384 623 249 466 24 435 Bases d'imposition prévisionnelles 2015 **5** TASCOM Produit fiscal attendu 1 730 000 3 704 000 3 709 000 134 700 + Produit attendu de la majoration 
TH des résidences secondaires FIGURE FIGURE Produit correspondant (col.10 x col.11) 228 DCRTP 385 137 +33 243466 FDL 2015 435 623 288

0

ARRONDISSEMENT:

76

LE HAVRE

N° 1259 COM (1)

TAUX

COMMUNE: 595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES.
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

ō

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

ē

Le maire D

4

20000

Bouncual

13/04/15

Le préfet

MARIE-FRANCOISE HAYE-GUILLAUD

ROUEN

COMMUNE: 595 SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

ARRONDISSEMENT: 76 LE HAVRE

TRESORERIE SPL: TRESORERIE CRIQUETOT L'ESNEVAL

Liberté · Égalité · Fractorité
République Française

TAUX

FDL

2015

T DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES I OCALES BOIL

N° 1259 COM (2)

## ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

				Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	emment diminués sa	quelle les taux précédi	Année au titre de la	0
				ée	ns lien a été appliqu	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée		DIMINUTION SANS LIEN
and the second s	11,80	17,74	47,26	4,26000	51,52	>>	25,76	CFE
unique	communal	national con	112,30	9,03000	121,33	42,05	48,53	Taxe foncière (non bâti).
	ies taxes d'habita	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation	60,12	3,41000	63,53	25,41	20,20	Taxe foncière (bâti)
communauté urbaine	IIIII	IIII	57,41	3,72000	61,13	24,45	23,95	laxe d'habitation
200	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux communal majoré à ne pas dépasser	(col.15 – col.16)	Taux 2014 des EPCI	Taux plafonds 2015 15	departemental	national départemental 13	
Taux de CFE percue en 2014 par	LE DU TAUX DE	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	Taux plafonds communaux à ne pas				VOTE DES TAUX 🏚	5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX @
		ensées	x exonérations non compa	a. CVAE: part relative aux exonérations non compensées		700		
Gaz - Stockage, transport		es	cexonérations compensé	c. CVAE : part relative aux exonérations compensées				
5 835	4 823			b. CVAE : part dégrevée	0			polation pour perte de l'ILLY
Stations radioélectriques	28 745		e par les entreprises	a. CVAE : part nette versée par les entreprises			OIS G	a. Abattellielli de 25% ell Coise
28 080				3. CVAE (G	0	G C	menagement ou territor	d. Abattement de 25% or Como
Transformateurs	33 039	ricoles	loi au titre des terres agricoles	Bases exonérées par la loi au titre	16	ents	creations d'établissem	o. Reduction des bases des creations d'établissements
			intreprises (CFE)	Cotisation Foncière des Entreprises	1 983		e(IP)	a. Dotation unique specinque (TP)
Centrales hydrauliques				Taxe foncière (non bâti)			(III)	laxe professionnelle / CFE
				Taxe foncière (bâti)	4 660			Taxe foncière (non bâti):
Centrales photovoltaliques			loi dans certaines zones	Bases exonérées par la loi dans certaines zones	136	•	ırėe (logements sociaux	c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
			intreprises (CFE)	Cotisation Foncière des Entreprises	0		litation	<ul> <li>b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation</li> </ul>
Centrales électriques	.			Taxe foncière (non bâti)	480		nodeste	a. Personnes de condition modeste
		\$ 1 × 1		Taxe foncière (bâti)			375	Taxe foncière (bâti):
Éoliennes & hydroliennes		3 5	conseil municipal	Bases exonérées par le conseil municipal	13 669			Taxe d'habitation :
4. PRODUIT DES IFER			6	2. BASES NON TAXEES		8	NS COMPENSATRICE	1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES
						1000	PLEMENTAIRES:	III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES: